



UNION INTERNATIONALE DE LA PRESSE FRANCOPHONE

Par Regine.lefevre7@hotmail.fr

Revue de presse

No 500 en date du 25.10.2019

Dans le cadre des 88 pays et états appartenant à la Francophonie institutionnelle
<https://www.francophonie.org/statut-et-date-adhesion-Etats-et-gouvernements-28647.html>
et des pays et états non adhérents à la Francophonie institutionnelle (Algérie, Azerbaïdjan et Vallée
d'Aoste) dans lesquels se situent des sections de l'Union de presse francophone

Toutes les informations et tous les communiqués en provenance des sections de l'UPF sont gérés par UPF internationale
Seules les informations concernant ces sections, faisant l'objet d'une publication dans la presse, sont reprises dans la revue

500!

Bon anniversaire à notre revue pour son 500^e numéro réalisé depuis sa nouvelle présentation

SOMMAIRE

- 1 – GOOGLE – « Droit à l'oubli ou liberté d'expression : la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) contre Google »**
- 2 – JOURNALISTES EUROPEENS – « Le cri d'alarme des journalistes européens contre la volonté hégémonique de Google »**
- 3 – GOOGLE – « Plus de 800 journalistes, cinéastes et photographes publient une tribune pour protester contre Google »**
- 4 – JOURNALISTES EN UKRAINE – « 55 agressions contre des journalistes enregistrées en Ukraine depuis début 2019 »**
- 5 – JOURNALISTES EN ALGERIE – « Ce qu'attendent les citoyens des journalistes: un retour à la voie de "Résistance Algérienne" »**
- 6 – JOURNALISTE AU MAROC – « RSF appelle à la libération immédiate de Rabii al Ablak »**
- 7 – JOURNALISTES EN GUINEE – « RSF : deux journalistes d'Al-Jazeera forcés de quitter le pays »**
- 8 – NOMINATION – « Hervé Gattegno est nommé directeur général des rédactions du "JDD" et de "Paris Match" »**
- 9 – JOURNALISTES EN GUINEE – « Les journalistes d'Al Jazeera n'ont pas été expulsés »**

1 – GOOGLE – « Droit à l'oubli ou liberté d'expression : la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) contre Google »
<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13635>

Mardi 22 octobre 2019

Par la Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



« Droit à l'oubli » ou liberté d'expression : la Cnil contre Google

L'obligation de déréférencement à la demande de l'internaute imposée par le droit de l'Union à l'exploitant d'un moteur de recherche est limitée à l'Europe. Par ailleurs, le droit à la protection des données à caractère personnel n'est pas un droit absolu. C'est ce que vient de juger la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans deux arrêts du 24 septembre 2019.

En 2014, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a créé un « *droit au déréférencement* », appelé également « *droit à l'oubli* » ou « *droit à l'effacement* ». Depuis, un citoyen de l'Union européenne a le droit de demander aux moteurs de recherche de supprimer dans leurs résultats, à la suite d'une requête portant sur son nom, le lien vers des pages le concernant. La Cour délimite d'abord l'étendue géographique de ce droit à l'Europe.

Le litige opposait Google à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Google avait exécuté la demande de déréférencement de 4 personnes mais avait refusé de donner suite à une mise en demeure de la CNIL d'appliquer la désindexation demandée sur toutes les extensions de nom de domaine de son moteur de recherche.

Le groupe américain affirmait en effet que le respect du droit à l'oubli au-delà des frontières européennes aurait engendré des risques pour la liberté d'expression, en particulier dans certains pays autoritaires. Il avait donc supprimé uniquement les liens des résultats affichés depuis les versions européennes du moteur de recherche, ce qui lui avait valu une amende de 100 000 € de la part de la CNIL.

La Cour a tranché. Il n'existe pas d'obligation de déréférencer sur l'ensemble des versions de son moteur de recherche. L'exploitant est seulement tenu de déréférencer sur les versions de son moteur de recherche correspondant à l'ensemble des États membres. Il doit également veiller à l'efficacité de la protection en prenant des mesures propres à empêcher ou à sérieusement décourager les internautes d'avoir accès aux liens litigieux.

Néanmoins, les juges européens précisent que, si la législation européenne n'impose pas un déréférencement « *mondial* », elle ne l'interdit pas non plus. En effet, un État membre demeure compétent pour statuer entre, d'une part, le droit au respect de sa vie privée et à la protection des données à caractère personnel et, d'autre part, le droit à la liberté d'information.

Dans la deuxième affaire, Google avait refusé de déréférencer plusieurs liens renvoyant notamment vers des condamnations pour actes pédophiles, la mise en examen d'un homme politique et un photomontage satirique d'une femme politique. La Cour a précisé que le droit à la protection des données à caractère personnel n'est pas un droit à caractère absolu. Il doit être mis en balance avec d'autres droits fondamentaux, tel que le droit fondamental à la liberté d'information des internautes, et dans le respect du principe de proportionnalité.

Ainsi, l'exploitant d'un moteur de recherche est tenu de vérifier si l'inclusion du lien vers la page web litigieuse est nécessaire à l'exercice du droit à la liberté d'expression.

Sur le sujet du droit à l'oubli, un juste équilibre doit donc être trouvé entre le droit au respect de la vie privée et celui de la liberté d'information du public.

Textes de référence :

- [Affaire C-507/17 - 24 septembre 2019 - Arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne :](http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=218105&pageIndex=0&doclang=fr&mode=lst&dir=&occ=first&part=1&cid=5764122)
<http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=218105&pageIndex=0&doclang=fr&mode=lst&dir=&occ=first&part=1&cid=5764122>
- [Affaire C-136/17 - 24 septembre 2019 - Arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne](http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?docid=218106&doclang=FR)
- <http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?docid=218106&doclang=FR>

2 – JOURNALISTES EUROPEENS – « Le cri d’alarme des journalistes européens contre la volonté hégémonique de Google »

<https://www.lefigaro.fr/vox/medias/le-cri-d-alarme-des-journalistes-europeens-contre-la-volonte-hegemonique-de-google-20191022>

Mardi 22 octobre 2019

Par Tribune Collective

Le cri d’alarme des journalistes européens contre la volonté hégémonique de Google

TRIBUNE - Le géant d’internet détourne la directive sur les droits voisins dans le but de ne pas rémunérer la presse. Un scandale que dénoncent plus de 600 journalistes* et artistes.

Ce jeudi 24 octobre aurait pu être un grand jour dans l’histoire de l’Europe et d’internet. Avec l’entrée en vigueur en France de la directive européenne sur les droits voisins, la presse devait, pour la première fois sur notre continent, commencer à percevoir une rémunération sur les contenus qu’elle produit et qui sont diffusés sur Google, Facebook et autres plateformes.

Des journalistes, photographes, reporters de l’Union européenne, mais aussi les artistes se sont longtemps battus pour ce texte.

Parce que l’information de qualité coûte cher à produire. Parce que la situation actuelle, qui voit Google capter l’essentiel des recettes publicitaires générées par les informations que le moteur ratisse, est intenable. Et plonge chaque année la presse dans une crise plus profonde.

Le Parlement européen a voté la directive au printemps, le Parlement français l’a transposée en droit français à la quasi-unanimité cet été. Pourtant ce texte tant attendu risque d’être vidé de toute portée avant même sa mise en œuvre. Et cela pourrait s’étendre à toute l’Europe.

C’est un nouveau bras d’honneur à la souveraineté nationale et européenne. Google veut faire la démonstration d’une impuissance publique à réguler les plateformes.

Refusant toute négociation, Google a offert aux médias un cynique choix de dupes. Soit ils signent un blanc-seing à Google en renonçant à rémunération, et le modèle actuel à base de gratuité perdure. C’est la mort lente, qui a commencé de vider les salles de rédaction en Europe comme aux États-Unis.

Soit ils refusent, continuant d'espérer une rémunération. Et on leur promet de redoutables représailles: la visibilité de leurs contenus sera réduite à sa plus simple expression. Plus de photo, plus de textes, un bout de titre, rien de plus, apparaîtra quand les internautes feront des recherches sur une information.

Un suicide pour la presse. Car avant d'arriver sur un site de média, la porte d'entrée des internautes, c'est Google. Les autres moteurs de recherche pèsent trop peu. Les éditeurs le savent: ils n'ont pas les moyens financiers de supporter la chute vertigineuse de trafic sur leurs sites que cette mesure entraînera.

Google bafoue la loi. Il en exploite les subtilités en détournant son esprit. Comme le géant américain a si bien su le faire avec les montages fiscaux qui lui ont permis de faire de l'évasion fiscale à l'échelle planétaire.

C'est un nouveau bras d'honneur à la souveraineté nationale et européenne. Google veut faire la démonstration d'une impuissance publique à réguler les plateformes, entend faire plier les médias et les forcer à accepter un modèle économique assis sur la non-rémunération par principe des contenus. En mettant en avant, magnanime, le financement qu'il a bien voulu donner pour des projets innovants dans le domaine des médias: une diversion, une aumône pour un groupe qui pèse 140 milliards de dollars de chiffre d'affaires.

Nous appelons à une contre-attaque des décideurs publics. Ils doivent muscler les textes pour que Google ne puisse plus les détourner.

Alors que les campagnes de désinformation envahissent internet et les réseaux sociaux, que le journalisme indépendant est attaqué dans plusieurs pays de l'Union européenne, renoncer serait catastrophique.

Nous appelons à une contre-attaque des décideurs publics. Ils doivent muscler les textes pour que Google ne puisse plus les détourner, utiliser tout l'arsenal des mesures qui permettent de lutter contre l'abus de position dominante.

De notre côté, nous, journalistes, photographes, journalistes reporters d'images (JRI) et artistes, en appelons à l'opinion publique et mènerons ce combat car ce qui est en cause, c'est la survie de médias indépendants et pluralistes, et in fine la vitalité de notre démocratie.

**Dont Alexis Brézet, directeur des rédactions du «Figaro» ; Laurence de Charette, directrice de la rédaction du figaro.fr ; Guillaume Roquette, directeur de la rédaction du «Figaro Magazine» ; Anne-Florence Schmitt, directrice de la rédaction de «Madame Figaro» ; et la Société des journalistes du «Figaro».*

La liste complète des personnalités signataires de la tribune est à retrouver sur le site :

<https://open-letter-october-2019.frama.site/>

3 – GOOGLE – « Plus de 800 journalistes, cinéastes et photographes publient une tribune pour protester contre Google »

<https://www.01net.com/actualites/plus-de-800-journalistes-cineastes-et-photographes-publient-une-tribune-pour-protester-contre-google-1792630.html>

Mercredi 23 octobre 2019
Par Jean-Sébastien Zanchi

Leurs productions sont utilisées par Google pour alimenter en contenu ses pages de recherche. Ils s'insurgent dans cette lettre ouverte contre la manière dont le géant américain applique la directive européenne sur le droit d'auteur.

« Nous estimons que Google ne peut être au-dessus des lois ni bafouer la volonté du Parlement européen. Il s'agit ici d'un enjeu de démocratie. » Voilà comment plus de 800 journalistes, photographes, réalisateurs et scénaristes européens débute leur lettre ouverte envoyée à Google et publiée ce matin dans de nombreux titres de presse.

Leur courroux vient de la manière dont Google applique la directive européenne sur les droits voisins dès ce 24 octobre, jour de son entrée en vigueur. Au lieu de rémunérer les titres de presse pour l'utilisation de leur contenu sur son moteur de recherche, la société américaine a en effet choisi de n'afficher que les liens hypertexte, sans extrait de texte ni de photo d'illustration. Une présentation aride qui fait craindre à la presse une baisse du trafic en provenance de Google.

Google accusé de donner l'aumône

« Le Parlement européen a voté la directive au printemps ; le Parlement français l'a transposée en droit français à la quasi-unanimité cet été. Pourtant, ce texte tant attendu risque d'être vidé de toute portée avant même sa mise en œuvre. Et cela pourrait s'étendre à toute l'Europe », estiment les signataires.

Google est même accusé d'avoir donné l'aumône à la presse plutôt que de la rémunérer décemment : *« En mettant en avant, magnanime, le financement qu'il a bien voulu donner pour des projets innovants dans le domaine des médias : une diversion, une aumône pour un groupe qui pèse 140 milliards de dollars (125,65 milliards d'euros) de chiffre d'affaires. »*

Une presse forte à l'ère de la désinformation

Les signataires mettent en avant la nécessité d'une bonne santé financière de la presse qui aurait ainsi la possibilité de mener à bien sa tâche à l'ère des « fake news » : *« Alors que les campagnes de désinformation envahissent Internet et les réseaux sociaux, que le journalisme indépendant est attaqué dans plusieurs pays de l'Union, renoncer serait catastrophique »*.

Enfin, ils appellent *« à une contre-attaque des décideurs publics. Ils doivent muscler les textes pour que Google ne puisse plus les détourner, utiliser tout l'arsenal des mesures qui permettent de lutter contre l'abus de position dominante »*. Une requête qui risque de prendre du temps face à l'urgence dénoncée par les signataires.

4 – JOURNALISTES EN UKRAINE – « 55 agressions contre des journalistes enregistrées en Ukraine depuis début 2019 »

<https://www.agoravox.fr/actualites/international/article/55-agressions-contre-des-218746>

Mardi 22 octobre 2019

Par Christelle Néant

La semaine dernière, le chef adjoint de la Mission de surveillance des droits de l'homme de l'ONU en Ukraine, a exprimé ses préoccupations au sujet de la situation concernant la sécurité des journalistes en Ukraine et l'impunité des crimes contre les représentants des médias de masse.

Plus de 50 cas d'agression physique contre des journalistes ont été enregistrés en Ukraine au cours des neuf premiers mois de cette année, selon le rapport « Indice de sécurité physique des journalistes en Ukraine » établi par l'Union nationale des journalistes d'Ukraine.

« En juillet, août et septembre, 19 agressions ont été perpétrées contre des journalistes en Ukraine et 36 au cours du premier semestre. Au troisième trimestre de 2019, la plupart des cas de violence contre des employés des médias ont été enregistrés à Kiev – six – et il y a eu quatre cas à Odessa. En neuf mois, un total de 55 cas d'agression physique contre des journalistes ukrainiens ont été enregistrés », indique le rapport.

La semaine dernière, Benjamin Moreau, chef adjoint de la mission de surveillance des droits de l'homme de l'ONU en Ukraine, a exprimé ses préoccupations concernant la sécurité des journalistes en Ukraine et l'impunité des crimes contre les représentants des médias dans son discours lors d'une session du Comité pour la liberté d'expression de la Verkhovna Rada.



5 – JOURNALISTES EN ALGERIE – « Ce qu’attendent les citoyens des journalistes: un retour à la voie de “Résistance Algérienne” »

https://www.huffpostmaghreb.com/entry/ce-qu-attendent-les-citoyens-des-journalistes-un-retour-a-la-voie-de-resistance-algerienne_mg_5daee945e4b0f34e3a7c4bb2

Mardi 22 octobre 2019

Dans une Algérie nouvelle, les journalistes, pour être à la hauteur des exigences éthiques et politiques de leur métier, devront renouer avec l’esprit de résistance et rompre avec l’ère du marchandage, de la soumission, de la propagande, de la désinformation et du chantage.

Ce chemin de “Résistance Algérienne” est une philosophie, c’est aussi le titre d’un journal lancé par les élites du mouvement national, le 22 octobre 1955. Un acte de continuité dans la stratégie de la révolution pour gagner la bataille de l’image, du son et du texte contre les autorités coloniales françaises. Par la volonté de Abane Ramdane, Mohamed Boudiaf, Franz Fanon, Zahir Ihaddadène et Pierre Chaulet la révolution a pu avoir une voix médiatique à Tunis, Tétouan et Paris. “Résistance Algérienne” deviendra par la suite El Moudjahid dans le cheminement de la révolution algérienne.

Une situation sinistre

Ce jour où est né “Résistance Algérienne” a été choisi par le président, déchu ou démissionnaire, Abdelaziz Bouteflika, le 3 mai 2013, pour en faire celui de la journée nationale de la presse avec la création d’un prix national à son nom.

Cela s’est passé à un moment où la presse passait par un de ses plus sinistres moments en raison des pressions et des chantages subies dans un contexte marqué par un marché inondé d’une flopée de titres et chaînes de télévision faisant dans la propagande. Pour préparer un quatrième mandat destiné à éterniser Bouteflika au pouvoir jusqu’à la tombe.

En 2019, la situation de la presse algérienne est pire que ce qu’elle était sous Bouteflika. Depuis plusieurs mois, on n’entend plus dans l’écrasante majorité des médias que la voix du pouvoir. Les JT du 20h se sont transformés en des journaux militaires après avoir été pendant longtemps des journaux présidentiels. Le discours qui glorifiait il y a peu les réalisations du président, glorifie aujourd’hui les efforts du général, celui qui énumérait les vertus de Bouteflika le fait désormais pour le courage du moudjahid Ahmed Gaïd. C’est la même situation dans les chaînes TV privées et dans la plupart des journaux publics et privés.

Un métier dévoyé

Depuis des décennies les médias et les journalistes ont "divorcé" avec la résistance et la défense de l'honneur d'un métier souillé par les réseaux de corruption et d'allégeance. Beaucoup ont choisi de faire ménage avec le chantage et le marchandage en une sorte de mariage catholique sans divorce possible. Le marché médiatique a été inondé, depuis au moins 2009, de titres dirigés par des parvenus dans le métier et qui ont transformé la profession en grand n'importe quoi, où se pratique tout sauf le journalisme. Chantage, délation, flagornerie et acceptation de salaires de l'humiliation..

La vie de journaliste tourne souvent au sordide. Le niveau minimum de la dignité humaine - des salaires en retard de plus de six mois - n'est plus acquis alors que ce que les présumée organisations syndicales passent leur temps à défendre le pouvoir et ses choix ainsi que les patrons. La défense de la profession et des journalistes n'est pas leur souci.

La crise de la profession n'est pas nouvelle. Ses liens avec la propagande et la désinformation sont encore plus vieux. Mais ce que j'ai vu dans la profession au cours des 27 dernières années est sans précédent auparavant.

Rompre avec le système de propagande

Aujourd'hui, alors que les Algériennes et les Algériens sortent en masse dans les places publiques pour rétablir leurs droits à exercer les libertés, les appareils médiatiques ont choisi de s'aligner derrière le pouvoir d'un seul homme et d'une seule vision. Pire, ces médias pratiquent l'occultation, la désinformation et les accusations en trahison contre tout ceux qui ont un avis différent du pouvoir. C'est la raison pour laquelle la rue dénonce leurs pratiques et que des jeunes mènent un travail de déconstruction qui dénude les voix de la propagande.

Des voix passées, en un clin d'oeil et sans honte, du service des réseaux politiques, sécuritaires, administratifs et économiques dont certains sont dans les prisons civiles et militaires, à celui du pouvoir actuel.

La plupart des médias sont dans une dérive morale qui justifie pleinement la volonté des Algériens de poursuivre le chemin pour libérer le pays de la corruption et le despotisme. Ils veulent un divorce clair et sans retour avec système médiatique de propagande fondé sur le chantage, le marchandage et la rente. Ils attendent des médias et surtout des journalistes qu'ils prennent ou reprennent le chemin de l'honneur et de "Résistance Algérienne...".

Traduit par le HuffPost Algérie - Article original :

<https://www.facebook.com/photo.php?fbid=694270691058292&set=a.191324148019618&type=3&theater>

6 – JOURNALISTE AU MAROC – « RSF appelle à la libération immédiate de Rabii al Ablak »

<https://rsf.org/fr/actualites/maroc-rsf-appelle-la-liberation-immEDIATE-de-rabii-al-ablak>

Mardi 22 octobre 2019

Par RSF

Reporters sans frontières (RSF) est très préoccupée par l'état de santé du journaliste citoyen Rabii al Ablak en grève de la faim depuis plus de 40 jours et appelle les autorités marocaines à le libérer dans les plus brefs délais.

Cela fait plusieurs jours que l'état de santé du journaliste citoyen **Rabii al Ablak** se détériore dans sa cellule de la prison locale de Tanger 2. Condamné en juin 2018 à cinq ans de prison ferme et 2000 dirhams d'amende pour "diffusion de fausses nouvelles" et "usurpation de la profession de journaliste", il n'a jamais cessé de clamer son innocence, dénonçant un procès à caractère politique.

L'administration de la prison locale Tanger 2 conteste ces faits et a fait savoir qu'al Ablak "n'a jamais déposé de préavis de grève de la faim et que son activité quotidienne prouve bien que son état de santé est normal".

"Nier l'état de santé déplorable de Rabii al Ablak est indigne et injuste, dénonce le bureau Afrique du Nord de Reporters sans frontières (RSF). Le journaliste citoyen doit être libéré et soigné le plus rapidement possible".

Pour rappel, cinq autres journalistes citoyens ont été jugés et condamnés dans la foulée des manifestations du Hirak Tous ont écopés de peines de prison allant de deux à cinq ans.

Le Maroc se situe à la 135e place au Classement mondial de la liberté de la presse de RSF en 2019.



7 – JOURNALISTES EN GUINEE – « RSF : deux journalistes d’Al-Jazeera forcés de quitter le pays »

<https://rsf.org/fr/actualites/quinee-deux-journalistes-dal-jazeera-forces-de-quitter-le-pays>

Mercredi 23 octobre 2019

Par RSF

Deux journalistes d’Al-Jazeera ont été contraints de quitter la Guinée la semaine dernière, suite au retrait de leurs accréditations par les autorités du pays. Reporters sans frontières (RSF) dénonce cette mesure et s’inquiète de la volonté du régime en place d’entraver le travail des journalistes étrangers.

Le chef du bureau d’Al –Jazeera à Dakar, **Nicolas Haque**, et le caméraman **Hugo Bogaeert**, ont été arrêtés et détenus pendant plusieurs heures, le 17 octobre 2019, par la police à Conakry. Les deux journalistes ont été accusés d’espionnage et d’atteinte à la sécurité de l’Etat et leurs accréditations retirées. Ils étaient en Guinée, pour une série de reportages sur l’actualité politique et économique.

Selon des informations recueillies par RSF, la Haute autorité de la communication (HAC) a retiré les autorisations, parce que les deux journalistes avaient fait une demande pour une « couverture des zones minières, et non des reportages à caractère ethnocentrique ».

Les deux reporters et leur fixeur guinéen ont été arrêtés au moment où ils étaient en train de faire un tournage au stade où se sont déroulés les événements du 28 septembre 2009 au cours desquels plusieurs opposants avaient été tués par des militaires.

Nicolas Haque a confié à RSF que le retrait de son accréditation fait suite à la diffusion de l’un de ses reportages sur les tensions ethniques en Guinée. “C’est notre reportage qui a dérangé », ajoute-t-il. Il a toutefois souligné que les accusations ont été abandonnées, suite à plusieurs interventions de plusieurs autorités dont le président Alpha Condé.

«Le retrait des accréditations est une entrave à la liberté d’informer, car la HAC ne doit pas servir d’instrument de répression des médias. Elle doit plutôt veiller à faciliter le travail des journalistes en s’abstenant de toutes décisions non fondées en fait et en droit”, déclare Assane Diagne, directeur du bureau Afrique de l’Ouest de RSF.

La Guinée est en proie à des manifestations violentes, depuis quelques semaines, à l’appel du Front national de la défense de la Constitution (FNDC), un mouvement qui s’oppose à la volonté du président Alpha Condé de modifier la constitution pour lui permettre de briguer une troisième mandat.

La Guinée occupe la 107e place du Classement mondial de la liberté de la presse établi en 2019 par RSF.

8 – NOMINATION – « Hervé Gattegno est nommé directeur général des rédactions du "JDD" et de "Paris Match" »

https://www.lexpress.fr/actualite/medias/herve-gattegno-est-nomme-directeur-general-des-redactions-du-jdd-et-de-paris-match_2104754.html

Mardi 22 octobre 2019



Hervé Gattegno est nommé directeur général des rédactions du "JDD" et de "Paris Match"

L'ancien journaliste d'investigation était déjà le directeur général du "Journal du dimanche", il prend aussi la tête de "Paris Match".

Deux pour le prix d'un. Hervé Gattegno, actuel directeur général de la rédaction du Journal du dimanche, aura un autre costume à enfiler : celui du directeur général de la rédaction de *Paris Match*.

La nomination d'Hervé Gattegno a été annoncée ce mardi dans un communiqué où il est précisé qu'il "assurera désormais la direction éditoriale des deux titres et leurs rédactions respectives lui sont rattachées". "L'objectif de l'activité presse du pôle news est de renforcer et de moderniser le contenu éditorial du *Journal du dimanche* et de *Paris Match*, de consolider leurs diffusions et les recettes publicitaires et d'accélérer la transformation digitale pour conquérir de nouveaux lecteurs", argumente encore le texte.

Les deux titres de presse appartiennent au même groupe d'Arnaud Lagardère, qui possède aussi Europe 1.

Hervé Gattegno a fait ses armes en tant que journaliste d'investigation, avant de diriger les Informations générales et le service politique au *Monde*.

Il a aussi été rédacteur en chef du *Point* et de *Vanity Fair*. Il est aussi éditorialiste sur BFMTV.

9 – JOURNALISTES EN GUINEE – « Les journalistes d’Al Jazeera n’ont pas été expulsés »

<https://www.lepopulaireguinee.com/les-journalistes-dal-jazeera-nont-pas-ete-expulses/>

Mercredi 23 octobre 2019

Par Diallo Tidiane

Le Populaire



Les autorités guinéennes ont-elles fait expulser les trois envoyés spéciaux d’Al Jazeera ? «Non», répondent en chœur les autorités de la communication et des Affaires étrangères ! Et pour cause? Le mercredi 9 octobre 2019, 2 journalistes et 2 cameramen de la chaîne de télévision Qatarie Al Jazeera ont sollicité une autorisation de reportage pour une durée de 6 mois «dans le cadre du développement et l’exploitation de la richesse minière dans la zone de Boké».

Elle leur a été accordée le vendredi 11 octobre 2019. Mais le jeudi 17 octobre 2019, cette autorisation a été officiellement «annulée» par la Haute autorité de la communication (HAC) au motif que les journalistes Français **Nicolas Haque** et Allemande **Eva Anabelle Kasproicz** et les cameramen Néerlandais **Hugo Boogaerdt** et Guinéen **Youssef Bah** ont violé « *les termes des autorisations qui leur ont été délivrées et les dispositions de la loi sur la presse en Guinée* ».

Là-dessus aucune déclaration ou communiqué d’une association de défense des droits et libertés de la presse en Guinée n’a brandit la preuve du contraire (pour le moment). Toutefois, par ces temps de crise, il est de notoriété publique que la plupart des sujets de reportage diffusés par Al Jazeera et les autres chaînes de télévision favorisant des immersions dans le feu de l’action des manifestations contre le projet de changement de Constitution pouvant accorder un éventuel troisième mandat au président Alpha Condé, ne sont pas toujours du goût des représentants du gouvernement et du régime en place à Conakry.